



Rue marie Curie
35137 PLEUMELEUC
TEL : 02.99.06.10.06
FAX : 02.99.06.10.11
e-mail : contact@syntheseelevage.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon Règlement CE 453/2010

CICALM

1. Identification du mélange et de la société

1.1. Identificateur du produit

CICALM

1.2. Utilisations identifiées pertinentes et utilisations déconseillées

Produit biocide pour l'hygiène animale (TP3)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SYNTHESE ELEVAGE

Rue Marie Curie

35137 PLEUMELEUC – France

Tél : 02.99.06.10.06 – Fax : 02.99.06.10.11

E-mail : contact@syntheseelevage.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Orfila (INRS) : +33(0)1.45.42.59.59

BNPC : +33(0)3.83.32.36.36

Synthèse Elevage : 02.99.06.10.06 (du lundi au vendredi 8h30-17h30)

2. Identification des dangers

2.1. Classification (de la substance) du mélange

Ce produit n'est pas classé dangereux selon la Directive 1999/45/CE et ses amendements.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon la Directive 1999/45/CE et ses amendements.

Composants contribuant au danger :

-

Pictogrammes de danger :

-

Mentions de danger :

-

CICALM

Page 1 sur 8

Version N° 1 du 30/06/2014

Remplace la FDS du -



Rue marie Curie
35137 PLEUMELEUC
TEL : 02.99.06.10.06
FAX : 02.99.06.10.11
e-mail : contact@syntheseelevage.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon Règlement CE 453/2010

CICALM

Conseils de prudence :

-

2.3. Autres dangers

-

3. Composition / Informations sur les composants

3.1. Substances

-

3.2. Mélanges

Substances contribuant au danger :

-

Autres substances dangereuses à prendre en compte :

-

N° CAS / N° EINECS :

-

Substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) :

-

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|-------------------------|--|
| Inhalation : | Amener à l'air libre et faire respirer de l'air frais. |
| Contact avec la peau : | Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver la peau au savon et rincer abondamment à l'eau. |
| Contact avec les yeux : | Rincer immédiatement et abondamment avec un léger filet d'eau pendant environ 15 minutes en maintenant les paupières bien écartées. Enlever les lentilles de contact. Consulter un médecin si une gêne persiste. |
| Ingestion : | Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Faire boire de l'eau (maximal 2 verres). NE PAS FAIRE VOMIR. Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). |

CICALM

Page 2 sur 8

Version N° 1 du 30/06/2014

Remplace la FDS du -

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon Règlement CE 453/2010

CICALM

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

-

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

-

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Eau, extincteur à poudre chimique et à mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Pas d'information disponible

5.3. Conseils aux pompiers

Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection adéquat.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Respecter les mesures de protection. Laisser les personnes non équipées au loin. Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation adéquate.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute infiltration dans les égouts et les eaux potables, les eaux de surfaces et les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les fuites au moyen d'un support absorbant non combustible (sable, terre, vermiculite, terre de diatomées). Transférer dans des fûts en vue de l'élimination des déchets. Laver la zone souillée à grande eau. Les tâches rebelles peuvent être éliminées en utilisant de l'alcool.

6.4. Références à d'autres sections

Section 7 : manipulation et stockage

Section 8 : contrôle de l'exposition / protection individuelle

Section 13 : considérations relatives à l'élimination

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon Règlement CE 453/2010

CICALM

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter toute exposition inutile. Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le récipient d'origine, dans un endroit frais à l'abri de la lumière. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.

7.3. Utilisations finales particulières

-

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

-

8.2. Contrôle de l'exposition

Hygiène industrielle :

Assurer une ventilation générale du local. Douche et fontaine oculaire à proximité des lieux de travail. Après chaque usage, laver systématiquement les équipements de protection individuelle.

Les règles de bonne hygiène industrielle doivent également s'appliquer à ce produit :

- Ne pas manger, ni boire, ni fumer pendant la manipulation.
- Ne pas laisser à la portée des enfants.
- Interdire l'accès aux personnes non autorisées.
- Laver consciencieusement les mains et la figure après manipulation.

Equipement de protection individuelle :

Protection respiratoire : Porter un masque contre les particules et aérosols (type FFP1)

Protection de la peau : Porter des gants et un vêtement de protection.

Protection des yeux : Porter des lunettes de protection.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon Règlement CE 453/2010

CICALM

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés chimiques et physiques essentielles

| | |
|------------------------|-------------------------------|
| Aspect : | Liquide opaque |
| Couleur : | Bleue |
| Odeur : | Inodore |
| Point d'éclair : | Non applicable |
| Point de congélation : | Non disponible |
| Pression de vapeur : | Non disponible |
| Densité : | environ 1 |
| Solubilité : | Totalement soluble dans l'eau |
| pH (pur) : | environ 5,0 |

9.2. Autres informations

-

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

10.6. Produits dangereux de décomposition

Aucune donnée disponible.



Rue marie Curie
35137 PLEUMELEUC
TEL : 02.99.06.10.06
FAX : 02.99.06.10.11
e-mail : contact@syntheseelevage.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon Règlement CE 453/2010

CICALM

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Il n'y a pas de données sur le mélange.

- **Toxicité aiguë** :

Aucune donnée disponible

- **Irritation** :

Aucune donnée disponible

- **Corrosivité** :

Aucune donnée disponible

- **Toxicité chronique** :

Aucune donnée disponible

- **Sensibilisation** :

Aucune donnée disponible

- **Génotoxicité** :

Aucune donnée disponible

- **Cancérogénicité** :

Aucune donnée disponible

- **Tératogénicité** :

Aucune donnée disponible

A l'étude des résultats de toxicité des substances présentes dans le produit et selon la Directive 1999/45/CE, le mélange CICALM n'est pas classé dangereux pour la santé.

12. Informations écologiques

Il n'y a pas de données sur le mélange.

12.1. Toxicité

Aucune donnée disponible

12.1. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

CICALM

Page 6 sur 8

Version N° 1 du 30/06/2014

Remplace la FDS du -



Rue marie Curie
35137 PLEUMELEUC
TEL : 02.99.06.10.06
FAX : 02.99.06.10.11
e-mail : contact@syntheseelevage.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon Règlement CE 453/2010

CICALM

12.2. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.3. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.4. Résultats des évaluations PBT et vpvb

Aucune donnée disponible

12.5. Autres effets néfastes

A l'étude des résultats de toxicité des substances présentes dans le produit et selon la Directive 1999/45/CE, le mélange CICALM n'est pas classé dangereux pour l'environnement.

13. Considérations relatives à l'élimination

La gestion appropriée des déchets du produit et/ou de son récipient doit être déterminée conformément à la Directive 2008/98/CE.

13.1. Méthode de traitement des déchets

Déchets:

L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient. Détruire comme le produit.

14. Informations relatives au transport

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse pour le transport routier, ferroviaire, maritime et aérien national / international.

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Le produit est classé et étiqueté conformément à la réglementation européenne en vigueur sur les préparations dangereuses (Directive 1999/45/CE).

| | | | |
|--------|----------------------|---|---------------|
| CICALM | Page 7 sur 8 | | |
| | Version N° | 1 | du 30/06/2014 |
| | Remplace la FDS du - | | |



Rue marie Curie
35137 PLEUMELEUC
TEL : 02.99.06.10.06
FAX : 02.99.06.10.11
e-mail : contact@syntheseelevage.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon Règlement CE 453/2010

CICALM

Hexaméthylpararosaniline : substance listée dans la liste des substances extrêmement préoccupantes au sens du règlement CE 1907/2006 (REACH).

Etiquetage selon la réglementation relative aux biocides (Règlement 2012/528/CE):

TP3 – Digluconate de chlorhexidine (CAS 18472-51-0): 0.25 %

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

-

16. Autres informations

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes aux règlements 453/2010/CE et 1272/2008/CE et à leurs amendements.

Source principale de données : FDS des substances

Les renseignements contenus dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, ils sont fournis sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude.

Ils ne dispensent pas l'utilisateur de se conformer à l'ensemble des textes réglementant son activité. Les conditions dans lesquelles le produit est utilisé ne sont pas sous notre contrôle, l'utilisateur final est responsable du niveau de risque encouru, dans le cadre de la législation en vigueur, et doit s'assurer que toutes les précautions nécessaires sont respectées lors de l'utilisation du produit. L'attention des utilisateurs est en particulier attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

| | | | |
|--------|----------------------|---|---------------|
| CICALM | Page 8 sur 8 | | |
| | Version N° | 1 | du 30/06/2014 |
| | Remplace la FDS du - | | |